

de nouvelles solutions à de vieux problèmes



Élimine les mauvaises odeurs provoquées par d'urine.

Propriétés

- ❖ Produit à triple fonction
 - Désodorisant : élimine les odeurs d'urine et de matières fécales.
 - Nettoyant : prévient les dépôts de résidu urinaires
 - Rafrâchissant : diffuse une fraîcheur rémanente dans vos sanitaires.

Domaine d'application

- ❖ Utilisable à l'extérieur et à l'intérieur
- ❖ Urinoirs et installations sanitaires
- ❖ Hôpitaux, établissements médico-sociaux
- ❖ Places, parkings et coins de bâtiments dans les rues et ruelles
- ❖ Parkings et centres commerciaux
- ❖ Hospices
- ❖ Hôtellerie, restaurations

Mode d'action

- ❖ Les bactéries, se nourrissant d'ammoniac et de résidu urinaire composé de sels minéraux, éliminent la cause de la gêne olfactive
 - Le dépôt de résidu urinaire disparaîtra également.
 - L'ammoniac est transformé en azote et en eau.
- ❖ Le détergent présent dans le produit assure le nettoyage
- ❖ L'aromatiseur assure une fraîcheur rémanente

Composition

- ❖ Micro-organismes non pathogène. (Classe 1 ; Ne nécessitant aucune précaution particulière selon Rapport TNO)
- ❖ Excellent détergent, 100 % biodégradable
- ❖ Aromatiseur (Menthe)
- ❖ Présentation : liquide
- ❖ Couleur: rouge
- ❖ pH solution saturée : neutre

CONSEILS D'UTILISATION

Securité

- ❖ Comme pour tout produit biologique, il est recommandé de protéger les yeux, les voies respiratoires et les mains.
- ❖ Capturine est sans danger pour l'homme, la flore et les animaux.
- ❖ Garder hors de la portée des enfants.
- ❖ Eviter tout contact avec les denrées alimentaires.

Emballage/Stockage

- ❖ Flacons à 1 litre
- ❖ Bidons à 5 litres
- ❖ Garder à l'abri du gel et des températures supérieures à 40° C
- ❖ Conservation 2 ans

Mode d'utilisation

- ❖ **Comme désodorisant à pulvériser**
 - Concentrations de 20 % - 10 %
 - 2 – 3 fois par semaine
 - Applicable directement sur le foyer souillé.
 - Utiliser environ 1 litre de solution sur 10 m² de surface
- ❖ **Comme nettoyant dans l'eau de nettoyage**
 - Concentrations de 5 % - 3 %
 - 5 fois par semaine
 - Applicable sur les sols, carreaux, etc.
- ❖ **Comme rafraîchissant à pulvériser**
 - Concentration 5 % - 2,5 %
 - Application journalière
- ❖ Par basse température diminuer les fréquences.
- ❖ Réduire la concentration selon les résultats obtenus.

Propriétés particulières

- ❖ 100 % biodégradable
- ❖ Maintient une fraîcheur.
- ❖ Très économique à l'entretien grâce à sa triple action.
- ❖ Inoffensif pour l'homme, l'animal et la flore

Le produit contient les enzymes suivants :

Amylase	désagrège les glucides
Lipase	désagrège les matières grasses
Cellulase	désagrège la cellulose
Urease	désagrège l'urée et l'ammoniac

REMARQUES IMPORTANTES

1. Le capturine est un produit concentré, composé de spores de bactéries. Pour obtenir un résultat optimal lors de son utilisation, il importe de diluer préalablement le liquide. Les micro-organismes n'entrent en phase végétative qu'après la mise en contact avec leur nourriture.
2. Restrictions
Eviter le contact avec des produits corrosifs. De plus, les températures supérieures à 45° C **détruisent les micro-organismes**
3. Triple objectifs.
 - 3.1. Désodoriser
 - 3.2. Nettoyer
 - 3.3. Rafraîchir l'atmosphère

En règle général il est recommandé de commencer par un “traitement de choc” en utilisant une concentration légèrement plus élevée. Voir le tableau ci-dessous.

Application	Traitement de choc		Entretien régulier		Mode d'emploi
	Concentr.	Durée	Concentr.	Fréquence	
Désodorisant	20 % - 10 %	5 jours	5 %	2 jours /semaine.*	Pulvériser
Nettoyant	10 % - 5 %	3 jours	5 % - 3 %	Régulièrement	Mélanger à l'eau de nettoyage
Rafraîchissant	<i>En combinaison avec le nettoyage</i>		2,5 %	Journalière ou	Pulvériser
			5 %	3 jours /sem	

Pour la lutte contre les mauvaises odeurs à l'extérieur

Capturine est très efficace sur les endroits encrassés comme des murs de bâtiments, des places publiques, des garages souterrains, des ruelles, etc. Il importe que la dilution soit pulvérisée sur l'endroit à traiter.

Fréquence de traitement.

En règle général la directive suivante s'applique pour les températures ambiantes:

- ❖ Inférieures à 5 °C il n'y aura guère d'émission de mauvaises odeurs
- ❖ Entre 5°C et 10°C; 1 fois par semaine
- ❖ Entre 10°C et 15°C; 2 fois par semaine
- ❖ Entre 15°C et 20°C; 3 fois par semaine
- ❖ Supérieures à 20°C 4 ou 5 fois par semaine

